

# Fiche Produit e-Trottineur

## Cible :

- à partir de **18 ans** pour le souscripteur
- possibilité d'assurer son **conjoint et ses enfants** dans le cadre de la formule Famille

## Contrat :

- à durée ferme de **12 mois**
- sans tacite reconduction

## La trottinette électrique utilisée :

- **ne doit pas dépasser les 25 km/h**
- peut être **une trottinette électrique en libre-service** (free floating), la trottinette **personnelle** de l'assuré, ou celle **d'une tierce personne**

## LES + APRIL Moto

- **Une Responsabilité civile** liée à l'utilisateur de trottinette électrique
- **Une garantie Mobilité** : un capital de 10 € versé en cas d'indisponibilité de la trottinette électrique
- **Une formule Famille** couvrant le souscripteur, son conjoint et ses enfants
- **Garantie corporelle** jusqu'à 100 000 €
- **Process de souscription et de gestion 100 % en ligne**

## Conditions de souscription

CONDITIONS	DESCRIPTION
<b>Souscripteur</b>	Personne physique majeure
<b>Assuré(s)</b>	Formule Solo : le souscripteur uniquement Formule Famille : <ul style="list-style-type: none"> <li>● le souscripteur</li> <li>● son conjoint</li> <li>● ses enfants</li> </ul>
<b>Pièce justificative</b>	Uniquement pour le souscripteur : pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport)
<b>Véhicule utilisé</b>	Les trottinettes électriques limitées à 25 km/h. Exclusions explicites : Gyroroues, gyropodes, hoverboard, skate électriques ...

### Fractionnement et paiement

- Fractionnement annuel
- Paiement unique par carte bancaire
- **Durée ferme de 12 mois** sans tacite reconduction

### Usage unique « Promenade – Trajet travail »

- Déplacements privés et professionnels en trottinette électrique, qui ne sert en aucun cas à des tournées régulières (livraisons, dépôts, clientèle, agences, succursales ou chantiers), au transport à titre onéreux de marchandises ou de voyageurs.
- Les garanties souscrites sont également acquises pour l'usage des trottinettes électriques proposées en libre-service à condition de respecter les critères et recommandations du loueur dont l'âge minimal autorisé.
- **Le transport de passager n'est pas couvert.**

GARANTIE	DESCRIPTION
<b>Responsabilité civile</b>	Prise en charge des dommages matériels et corporels causés aux tiers. Liée à l'utilisateur (et non au véhicule !)
<b>Défense recours</b>	Lorsqu'à la suite d'un sinistre, il y a litige avec un tiers, assistance et prise en charge des frais (avocat, expertise) jusqu'à 3 000 € par sinistre
<b>Mobilité</b>	Remboursement des frais de transport si indisponibilité de la trottinette : 10 € limité à un évènement pour la durée du contrat
OPTION	
<b>Protection corporelle du conducteur</b>	Garantit les dommages corporels du conducteur suite à un accident En cas d'invalidité ≥ 15 % : jusqu'à 100 000 € En cas de décès : 15 000 € versés au conjoint et 3 000 € par enfant mineur

# Process de souscription en 3 étapes !



Le produit e-Trottineur est un produit qui se veut simple et 100% digital, de la souscription à la gestion des sinistres.

## 01

### Recueil du besoin du client

Votre client a le choix entre la formule Solo ou Famille selon ses besoins de couverture, ainsi que la possibilité de souscrire à la garantie Protection corporelle du conducteur (fortement recommandée).

## 02

### Informations à renseigner

Un minimum d'informations personnelles sont demandées afin de pouvoir réaliser ce contrat. Aucune information sur le modèle de la trottinette, son prix ... Nous assurons le trottineur et non la trottinette !

## 03

### La signature électronique

Après avoir effectué le paiement en ligne avec votre client, il devra signer électroniquement son contrat pour le valider. C'est pourquoi il est important de bien indiquer son email en remplissant le formulaire.

### Informations sur votre client

● **L'adresse email et le numéro de téléphone de votre client sont indispensables pour mettre en place le process de signature électronique.**

### Assurer les membres de sa famille dans le cadre de la formule Famille

● Seuls sont assurés les enfants qui possèdent l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de Niveau 2 (ASSR2).

Elle est délivrée en classe de 3ème et permet à l'enfant de maîtriser les règles de bonne conduite en tant que piéton ou conducteur de deux roues.

#### On entend par :

● **Conjoint** également le partenaire de PACS ou le concubin.

● **Enfant** : Tout enfant titulaire à minima d'une attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 (ASSR2), légitimes, naturels ou adoptifs, n'exerçant pas de profession mais pouvant poursuivre des études (y compris dans des filières d'apprentissage ou de contrat en alternance) et vivant sous le toit du domicile principal du souscripteur.

### Information sur la trottinette

● **Votre client doit confirmer que sa trottinette électrique ne dépasse pas la vitesse de 25km/h.** Si votre client souhaite être assuré lors de l'utilisation d'une trottinette dépassant les 25 km/h, nous ne pouvons pas répondre à sa demande.

Au-delà de cette vitesse limitée, elles doivent être homologuées route et donc immatriculées.



Vous effectuez avec votre client son paiement par CB en ligne.



Votre client reçoit automatiquement un lien sur son e-mail personnel.



Il prend connaissance de ses documents.



Il indique le code qu'il a reçu par sms pour les signer électroniquement.



Il télécharge ses documents signés et transmet sa pièce d'identité.



Vous êtes informé par e-mail de la validation de sa signature et recevez ses documents signés.

## Process d'indemnisation de la garantie Mobilité



notre partenaire officiel du process de signature 100% en ligne et sécurisé.

Votre client n'a pas pu utiliser sa trottinette électrique pour diverses raisons (problème de batterie, de freins, aucune trottinette disponible en libre-service ...) et a dû utiliser un autre type de transport (métro, bus, taxi ...).

## 01

### Il souhaite ainsi bénéficier de sa garantie Mobilité

Faites la demande directement sur votre espace pro, sur sa fiche client, en y joignant sa pièce justificative (ticket de bus ou de métro, facture de taxi, ou tout autre document justifiant l'utilisation d'un autre type de transport).

## 02

A réception, APRIL Moto lui recréte la carte bancaire de 10 € (carte utilisée pour payer sa cotisation).

**Et le tour est joué !**